

# Fiche opération détaillée - NPNRU

## C1024-37-0009 -CHANTELOUP-LES-VIGNES - Opération pôle ados

Référence Agora :  
Contractualisation validée PP le 22/09/2023

Opération contractualisée : Non

Opération engagée : Non

Dernière version validée : Non

Version RGA : RGA du 04/07/2020

Version REFI : REFI du 01/01/2021

### Identification de l'opération

Contrat :	C1024 - Convention RU de la CU GPS&O - PRIR de Chanteloup-les-Vignes		
Nature / modèle :	37 - Equipement public de proximité		
	37 - Equipement public de proximité		
Maitre d'ouvrage (MO) :	21780138000015 - COMMUNE CHANTELOUP LES VIGNES		
Mode de financement :	NPNRU	Mode de conventionnement :	OPC
Source de financement :	Régionale	Exécutable financièrement :	Exécutable
Responsable administratif :	DEPOORTER Eric DST	Responsable opérationnel :	TRAORE Abdramane Chargé d'opération aménagement / construction

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement :	QP078011 - Noe-Feucherets	Situation :	Hors QPV
Commune (réalisation ou reconstitution) :	78570 - CHANTELOUP LES VIGNES	Zonage :	01

#### Adresse :

54 Rue d'Andrézy, 78570 Chanteloup-les-Vignes

### Objectifs contractuels

#### Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La construction d'une cité éducative (Cité Simone VEIL) est une des opérations majeures portée par le projet de renouvellement urbain du quartier de la Noé de Chanteloup-les-Vignes. Le projet de création de la cité éducative Simone Veil en lieu et place des équipements existants (écoles maternelle et primaire, restaurant scolaire, centre de loisirs, pôle ados, locaux associatifs) comporte la démolition de l'ensemble de ces bâtiments dans le cadre d'un phasage articulé en 3 étapes. Le transfert de l'ensemble des activités scolaires et périscolaires sur le site de la cité Champeau à l'été 2022 permet d'initier la première phase de déconstruction des structures scolaires et périscolaire ainsi que du pôle ados. Cette première phase de libération des emprises foncières doit s'achever au premier trimestre 2023. Toutefois, l'articulation fonctionnelle issue de la validation de la phase A.P.D de la future cité éducative ayant été optimisée en lien avec le projet pédagogique, la fonction pôle ado de 300 m<sup>2</sup> n'a pas pu être intégrée dans la programmation définitive. Aussi, la ville projette de relocaliser ce pôle ados dans un nouvel équipement multifonction de 980 m<sup>2</sup> qui intégrera également les restos du cœur, des locaux associatifs (A.V.I.C) et un comité des fêtes qui sont situés actuellement dans les bâtiments voués également à démolition. Cette opération de relocalisation, sous réserve de financement, pourrait être réalisée dans une friche commerciale située rue d'Andrézy, l'ancien magasin Carrefour. Le montant estimatif des travaux d'aménagement de cette friche commerciale en structure d'accueil de jeunes et d'animation de la vie sociale est de 800 K€ HT. Chanteloup-les-Vignes – DPV 2022– Création de structures d'accueil de jeune et d'animation de la vie sociale

4  
L'opportunité d'installer le futur Club Ados - structures destinées à l'accueil des jeunes de Chanteloup-les-Vignes âgés de 11 à 17 ans, au freres du Quartier Pédagogique de la Ville, répondrait aux

#### Complément de description de l'opération

Validations et modulations spécifiques (*Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération*)			1 lignes	
Nature de la décision spécifique	Commentaires			
Localisation hors QPV	Décision validé lors du CE du 12/04/2023			
<b>Calendrier opérationnel</b>				
Date de signature du document contractuel :		Date de prise en compte des dépenses :	01/07/2022	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :	S1	2023	2 semestres	
<b>Caractéristiques de l'opération</b>				
Nature d'intervention :	Rénovation d'équipement public de proximité (validé par le CE ou le DG de l'ANRU)			
Nature de l'équipement public de proximité :	Autre équipement social	Type d'équipement public de proximité :	Equipement social	
Nbre m² de surface plancher de l'équipement public :	980,00 m²	Nombre de classes si équipement scolaire :		
Label :		Niveau de performance énergétique :		
<b>Avancement physico financier</b>				
<b>Dates clés de réalisation de l'opération</b>				
Date du lancement opérationnel :		Date de fin de l'opération estimée :	15/12/2023	
<b>Etat avancement physique</b>				
Etat avancement :	Travaux et prestations en cours			
Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :	22/07/2022	Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de démarrage des travaux ou des prestations :	12/06/2023	Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :	04/05/2023	
<b>Suivi des délais</b>				
Date pivot de calcul des délais :				

Date limite de demande de DAS :		Date de la première demande de DAS :	
		Date de la DAS :	
Date limite de caducité :		Date de la première demande de paiement :	
Date limite de demande de solde :		Date de la demande de solde :	
		Date solde de l'opérat. (dernier pmt/recouvrement) :	
Opération C1024-37-0009			

#### Concours financiers

##### Détail dépenses subventionnables

	Coûts HT	Coûts TTC	Coûts retenus
Frais et prestations :			
Acquisition et frais notariés :	625 000,00 €	750 000,00 €	625 000,00 €
Travaux :	800 000,00 €	960 000,00 €	800 000,00 €
Honoraires :	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
Conduite d'opération :	71 250,00 €	71 250,00 €	71 250,00 €
Mobilier indissociable :	24 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €
Autres dépenses validées CE/DG :			
<b>Total dépenses subventionnables :</b>	<b>1 600 250,00 €</b>	<b>1 885 250,00 €</b>	<b>1 600 250,00 €</b>

#### Commentaire

##### Détail concours financiers

	Montant des dépenses subventionnables	Assiette subventionnable
Calcul de l'assiette	1 600 250,00 €	1 600 250,00 €
Calcul des taux	Taux	Montant
Taux de base ANRU NPNRU :	25.000000 %	400 062,50 €
majoration de la SUBVENTION ANRU NPNRU - Collectivité :	0.000000 %	0,00 €
majoration de la SUBVENTION ANRU NPNRU - Excellence :	0.000000 %	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU :	25.000000 %	400 062,50 €

#### Paielements réalisés

Paielements réalisés	Assiette totale justifiée	% subvention versé	Montant subvention versée	Date paiement effectif

#### CREA

Date limite de soumission du CREA:	30 Septembre	% avancement financier justifié au CREA:	
------------------------------------	--------------	--	--

#### Commentaires de la fiche détaillée (Hors IODA)

#### Légende

valeur sur un fond orange : la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus de contractualisation

valeur sur un fond jaune : la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus engagement

valeur sur un fond vert : la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus contractualisation et à la dernière valeur validée du processus engagement